

MAIRIE

6, rue Isabelle de Neuchâtel
25300 LES ALLIES

Tél. : 03.81.46.21.86

Mail : mairie-lesallies@laposte.net

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021 A 20 H

Date des convocations : 2 décembre 2021

Étaient présents : BILLEREY Sophie, BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, DELGRANDE STEFANI Léa, DUPONT Patrice, FRELET Pascal, SIMERAY Arnaud, MILLON Pierre.

Absents excusés : LOONIS Clothaire, VIENNET Julien.

Absent non excusé : CUENOT Alexis.

Quorum : 8 présents sur 11, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : BULLE Sophie

Ordre du Jour :

- Nombre d'heure mensuel de l'emploi d'Adjoint Technique,
- Demande d'application au régime forestier des parcelles A544 – A546,
- Validation de la facture SAS JACQUET pour les travaux rue Raymond Poincaré,
 - Adhésion à l'assurance chômage,
 - Mise en place du RIFSEEP,
 - Informations et questions diverses.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 15 octobre 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour modification de l'intitulé pour la subvention Les Fous Alliés. Accord à l'unanimité du Conseil.

NOMBRE D'HEURE MENSUEL DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE :

Suite au recrutement de Madame BROUILLET Margot, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, celui-ci passe de 4.25^{ème} à 4.62^{ème}/35 heures, soit 20 heures par mois à compter du 1^{er} janvier 2022. La liste des tâches à effectuer sera annexée au contrat.

LOCATION DE LA SALLE POUR UNE ACTIVITE DE YOGA :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de louer la salle de convivialité 3 €/heure pour les cours de yoga. Le Conseil reste prioritaire en cas de besoin de la salle.

DEMANDE D'APPLICATION AU REGIME FORESTIER DES PARCELLES A544 – A546 :

Le Conseil Municipal demande l'autorisation de faire appliquer le régime forestier aux parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Contenance totale	Contenance à appliquée
PETITE RONDE	A	544	9 ha 44 a 85 ca	9.4485
PETITE RONDE	A	546	0 ha 01 a 55 CA	0.0155
			Surface totale à appliquer au régime forestier	9,4640

Le Conseil Municipal assure que les parcelles ou parties des parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation. Les motifs de la demande sont les suivantes : application en vue d'améliorer le patrimoine forestier communal de nouvelles parcelles boisées récemment acquises par la Commune des Alliés (délibération n°15-2021 du 14/04/2021), conformément au articles L211-1 et L214-3 du Code Forestier concernant l'application des terrains boisés des collectivités au Régime Forestier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

VALIDATION DE LA FACTURE JACQUET POUR LES TRAVAUX RUE RAYMOND POINCARE :

Madame la Maire présente la facture relative aux travaux réalisés rue Raymond Poincaré qui s'élève à 49 314.51 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour le paiement de cette facture.

Deux panneaux « Route non déneigée » seront installés sur le chemin des Bonjours.

ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE :

Suite à l'embauche de l'Agent Technique en contrat à durée déterminée, Madame la Maire informe les Conseillers qu'il serait souhaitable d'adhérer au régime d'assurance chômage.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion avec l'URSSAF et tout document s'y rapportant.

DELIBERATION ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

Madame la Maire informe le Conseil que la subvention attribuée à l'Association Les Fous Alliés n'a pas pu être versée à cause que l'association n'a pas encore procédé au changement de nom, par conséquent il a lieu de verser la subvention à l'Association Les Alliés 2030.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE cette modification.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP :

Madame la Maire informe que la Préfecture par circulaire du 11 octobre 2021 demande la mise en place de la circulaire relative à plusieurs dispositions applicables à la fonction publique territoriale issues de la loi N° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Le déploiement du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), outil de simplification et de lisibilité de la politique indemnitaires.

Pour les collectivités n'ayant pas encore délibéré sur la mise en place du RIFSEEP, il leur appartient désormais de se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions et d'instituer le RIFSEEP en lieu et place des anciens régimes indemnitaires au profit de l'ensemble des cadres d'emplois éligibles.

Les collectivités doivent avoir délibéré au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Un projet de délibération relative à la mise en place du RIFSEEP sera soumis au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis. Suite à cet avis, cette délibération sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

QUESTIONS DIVERSES :

Une note d'information sera diffusée afin de prévenir de l'ouverture progressive des permis de construire qui seront soumis pour avis à l'ARS.

Le spectacle de Noël est annulé et sera repoussé au samedi 21 mai 2022.

La fenêtre de la cage d'escalier a été réparée à M BEZ Christian de La Chaux de Gilley.

Le boîtier de l'alarme a été réparé par l'Entreprise FEUVIER.

La Commune décide d'offrir à Madame FRELET Christine 150 € en chèques cadeaux du Grand Pontarlier pour ses services rendus.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 janvier 2022 à 20 heures.

La Séance est levée à 22 h 20

La Maire,



Sophie BILLEREY